

SUD-KIVU

LE BURUNDI EXPULSE

*Leur réinsertion sociale

64 ZAIROIS A UVIRA

ne pose aucun problème.

Suite de la page 1

Le jeudi 14 février 1985, le Burundi a procédé pour une seconde fois à l'expulsion d'un groupe de 64 Zaïrois dont une citoyenne. Leur séjour étant qualifié par les autorités de Bujumbura d'irrégulier. En moins de 6 mois, le gouvernement burundais a pris cette initiative en accord avec notre ambassade qui ne cessait d'enregistrer des plaintes à partir de la prison de Mbimba.

Ces deux groupes de personnes sortent donc de cette très célèbre prison centrale où ils moisissaient pendant plusieurs mois en détention préventive. En effet, la police les avait arrêtés il y a plusieurs mois à Bujumbura même ou dans ses quartiers périphériques parce qu'ils ne détenaient aucun document d'identification (passeport, carte de résident ou un laissez-passer).

Ramenés à bord de deux véhicules de l'Etat burundais jusqu'au poste frontalier de Kavimvira, ces expulsés escortés par une délégation burundaise conduite par M. Manirakizi Jean Godefroid, directeur de la Prison de Mbimba, ont été accueillis par le commissaire de zone d'Uvira, le citoyen Lufua Imbudi, entouré de plusieurs personnalités locales dont le secrétaire sous-régional à la JMPR, le citoyen Ngoy, le Mwami Lenghe III de la collectivité de Bavira, le capitaine Maloba de la Gendarmerie nationale, ainsi que d'un représentant de l'AND.

Parmi les expulsés, il y avait un sourd-muet et un aliéné mental et plusieurs personnes qui s'étaient installées depuis longtemps au Burundi. Un a été élargi et était autorisé à regagner son toit à Bujumbura sur ordre du responsable de l'immigration burundaise. Il s'agit du citoyen Kisangasanga. Plusieurs parmi les expulsés n'étaient pas des sans-logis ou des nécessiteux et avaient des parents

zaïrois et burundais et exerçaient même un travail.

C'est le cas d'un pasteur protestant installé à Bujumbura depuis 1932 et d'un autre citoyen établi à Cibitoke depuis 1952. Ce dernier vient d'abandonner sa famille et son bétail de 20 têtes dans cette province burundaise.

Aussitôt informé de la présence de ces expulsés, le commissaire sous-régional, le citoyen Mandoko-ma-Bongoy a mis sur pied une commission d'accueil pour leur réinsertion sociale. C'est ainsi qu'au cours de la journée du vendredi 15 février dernier, il a rencontré les responsables des grandes sociétés locales telles que la Sucrerie de Kiliba et la Nofraza en vue d'examiner les possibilités d'embauche des expulsés.

Une dizaine d'entre eux parmi lesquels les maçons et charpentiers ont été engagés par la société Nofraza qui s'occupe du chantier de la Regideso à Mulongwe et des travaux de réfection de l'immeuble de la BCZ à Kimanga. Cette nouvelle a été même confirmée par M. Bruno Richard de cette société.

Pour la Sucrerie de Kiliba qui se heurte à un problème de main-d'oeuvre spécialisée, son Administrateur-directeur général, le citoyen Elongo Pene Ongala, a répondu positivement à la préoccupation de l'autorité sous-régionale.

Cependant, il reste un problème important relatif au rapatriement des familles des expulsés ainsi que de récupération de leurs biens.

Selon les membres de la commission d'accueil, la solution à cette question vitale ne pourrait être fournie que par la voie diplomatique.

Musemi Kilondo Nkula.

BUKAVU
Le commissaire assistant de Kadutu dans le collimateur de ses administrés

Son collègue de Bagira suspendu

Le commissaire de zone assistant de Kadutu, le citoyen Musole Maharaza est en mauvaise posture suite aux accusations portées contre lui par quelques-uns de ses administrés.

Les deux personnes qui émergent du lot sont le citoyen Atumisi, propriétaire de l'auberge "Trois Canards" à Nyamugo, et la citoyenne Mawazo M'Mihigo, commerçante.

Que reproche-t-on au citoyen Musole ?

Le propriétaire-gérant de l'auberge "Trois Canards" soutient que depuis janvier dernier ses activités sont en baisse depuis que le commissaire de zone assistant a abusé de son autorité en commettant les infractions de concussion et de proxénétisme. A cela il réclame la restitution d'une somme de 8.985 Z. que le citoyen Musole lui aurait extorquée moyennant deux quittances respectivement de 615 Z. et 400 Z. payés à titre de taxes hôtelières pour la période allant de juillet à août 1984.

A toutes ces accusations, le citoyen Musole répond que l'auberge "Trois Canards" foule aux pieds les règlements imposés par l'administration locale : les bulletins ne sont jamais communiqués à la zone où on ne connaît même pas le nombre de chambres exploitées par ce gérant. Ce désordre sera constaté par l'autorité locale qui invitera, en septembre 1984, le propriétaire à se mettre en règle avec l'administration de la zone. C'est à cette occasion que le citoyen Atumisi paiera 615 Z. pour couvrir la période allant de juillet à août 1984.

Depuis le mois de septembre 1984 jusqu'à ce jour, le propriétaire n'a plus fait signe de vie. C'est pourquoi, dira le citoyen Musole, nous avons décidé de fermer cette auberge jusqu'à l'acquiescement

par le propriétaire de ses arriérés au bénéfice de la zone.

Pour la citoyenne Mawazo M'Mihigo qui s'était plainte contre le comportement du commissaire de zone assistant de Kadutu du chef d'extorsion de ses sacs de cossettes de manioc au marché de Kadutu, le citoyen Musole s'est empressé d'exhiber un document signé par la plaignante par lequel elle reconnaît que le commissaire de zone ne lui doit rien.

Au contraire, le commissaire de zone assistant soutient que la citoyenne M'Mihigo a tenté d'utiliser la ruse pour s'emparer des cossettes de manioc du citoyen Masirika Birindwa, commerçant transporteur, auprès de qui elle avait exhibé un bon de commande de la Pharmakina qui voulait approvisionner la cantine de ses travailleurs en cette dernière.

Par ailleurs, le citoyen Amuli Sebuhome, l'alter ego de Musole pour la zone de Bagira, vient d'écooper d'une mesure disciplinaire par une suspension pour une période illimitée. Cette sévère décision du Président régional du MPR et Gouverneur de région, le citoyen Mwandu Nsimba, a été prise à la suite de l'initiative prise par le commissaire de zone assistant de Bagira de mettre en liberté sans l'avis de ses chefs hiérarchiques plusieurs éléments inciviques arrêtés lors du dernier bouclage opéré à Bagira sous la direction du commissaire urbain, Ndala wa Ndala.

Comme quoi, la bourde du citoyen Amuli vient de noircir un dossier déjà terni par d'autres abus.

Kassa Malonga

Démographie

Suite de la page 1

Au fait, deux types d'erreurs se glissent généralement dans les recensements démographiques en pays sous-équipés : l'erreur d'omission double pour les personnes oubliées ou comptées deux fois ainsi que l'erreur du contenu concernant principalement les mauvaises déclarations dans les contrées regorgeant d'analphabètes.

C'est bien dans le cadre de cette enquête de couverture que l'expert-démographe Muhiyi Lumbu de l'INS séjourne au chef-lieu du Kivu où 8 aires de dénombrement (AD) ont été retenues aléatoirement. Notamment le quartier Kalerhe dans la zone urbaine de Kadutu à Bukavu ainsi que les collectivités rurales de Bafulero (Uvira), Bakisi (Shabunda), Salamabile (Kabambare), Aluba (Kibombo), Ruwenzori (Beni), Banzu (Lubero) et Kanyabayonga (Masisi).

Pour bien accomplir sa tâche, le citoyen Muhiyi Lumbu compte beaucoup sur le concours des autorités politiques administratives et la sensibilisation des populations à prêter aux questions des enquêteurs.

MALEKERA Bahati.

Editorial

LE TEMPS DES CONCERTATIONS

Suite de la page 1

Un des souhaits : libéraliser l'importation du carburant sa distribution ; "libéraliser en décentralisant", la validité des licences d'importation. L'assouplissement des formalités d'accès au Kivu touristique. C'est autant dire que libéraliser dans notre région signifie désenclaver. Rien ne se fait à cet effet sans un entretien régulier des routes, la desserte agricole même celles des centres urbains. Ce préalable implique d'autres : l'assainissement des secteurs publics par la maîtrise des effectifs et de la gestion de la paie, le quittement par les opérateurs économiques de leurs obligations fiscales, la centralisation de la perception des taxes d'intérêt commun et la fixation d'une clé de distribution. Le reste, le gouverneur Mwando a rappelé que la Table ronde ne s'était par écarté des lignes d'exécutions concrètes tracées par le Comité régional. Pour preuve, la suggestion des participants sur la création des sept sous-régions de santé et sur l'électrification de quelques cités telles que Songo et Kanyabayonga.

L'homme qui est au coeur du développement n'est pas oublié puisqu'il est question d'aménager les structures sociales viables pour son épanouissement. Que peut-on en conclure de toutes ces rencontres ?

Tout simplement que les zaïrois découvrent (ou redécouvrent) les valeurs de l'autonomie, de la décentralisation, de l'initiative, de la décision et de la gestion. A la place d'un Etat-providence, apparaît de plus en plus un Etat-animateur régulateur de responsabilités autonomes et décentralisées.

Ce qui va se passer après ces "Journées de réflexion" et cette Table ronde, ce sera de marquer d'une pierre blanche les réalisations au Kivu du mandat du Gouverneur Mwando et de son équipe de collaborateurs.

"JUA"

Nos amples informations dans le prochain numéro.